



## CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

### RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

#### PREAVIS MUNICIPAL N°03 – 2021

#### Approbation des dépenses imprévisibles et urgentes effectuées par la Municipalité en 2020

---

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de M. Muster (président), de Mme Baudet (rapporteuse), de Mme Natacha Bogorad Quiroga et de M. Zimmermann, MM. Pahud (vice-président), Parisod et Declercq étant excusés, s'est réunie le lundi 7 juin à la salle de commune en présence de M. Pollien, Syndic.

Lors de cette séance, il nous a été présenté le préavis qui vous est soumis et nous avons revu l'ensemble de cette approbation.

Lors de la séance qui a suivi celle avec la municipalité, la commission a statué à l'unanimité des membres présents sur ce préavis.

Il ressort que :

- Le coût effectif des deux dépenses concernées par ce préavis s'élève à CHF 68'151.34, en-dessous du budget prévu de CHF 73'000 et dans le cadre des compétences municipales de CHF 100'000 par année et du plafond de CHF 50'000 par cas.
- La Commission des finances a déjà été consultée le 2 juin 2020 sur cet objet et a validé les dépenses proposées par la Municipalité, dans le cadre des compétences municipales pour la législature 2016-2021.
- La Municipalité a informé le Conseil communal le 18 juin 2020 de ces dépenses. Cependant, elles n'ont pas été formellement approuvées par le Conseil communal à travers un préavis, comme le stipule l'art. 11 du Règlement sur la Comptabilité des Communes ainsi que l'art. 119 du règlement du Conseil communal du 21 janvier 2016.
- L'approbation de ces dépenses par le Conseil communal n'est donc qu'une formalité.

En conclusion, la commission propose, à l'unanimité des membres présents, au Conseil communal de Penthaz de donner à la Municipalité son approbation sur les dépenses imprévisibles et urgentes relatives à la création d'une cuisine au collège du Bornalet pour le montant de CHF 38'885.14 et à la démolition partielle des pavillons scolaires de la Léchire pour le montant de CHF 29'266.20 soit au total CHF 68'151.34 pour l'année 2020.

Penthaz, le 07 juin 2021

Le Président

  
Christian Muster

La Rapporteuse

  
Natacha Baudet